



Amiens, le 16 décembre 2015

## Communiqué de presse

### **L'ANRU finance l'étude préalable à la convention de renouvellement urbain d'Abbeville**



Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, déléguée territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine a signé ce mercredi 16 décembre 2016, avec Nicolas Dumont, maire d'Abbeville, président de la communauté de communes de l'Abbevillois, le protocole de financement de l'étude préalable à la convention de renouvellement urbain du quartier du Soleil-Levant d'Abbeville.

Le Nouveau plan national de renouvellement urbain (NPNRU) a ciblé les 200 quartiers "politique de la ville" en France, dont 9 en Picardie. Parmi ceux-ci, figure le quartier du Soleil-Levant d'Abbeville.

L'étude sur les enjeux du quartier en matière d'urbanisme, de logement et de commerce sera ainsi financée à hauteur de 50% par l'ANRU, le solde étant financé par la ville d'Abbeville, par la communauté de communes de l'Abbevillois et par la Caisse des dépôts et consignations.

L'étude s'articulera en 3 phases :

- Le diagnostic du fonctionnement du quartier : définir des enjeux et propositions relevant d'une opération ANRU : l'habitat, le fonctionnement urbain, le paysage, la question des équipements et des espaces publics et du commerce (étude sur le secteur Soleil-Levant)...
- La proposition urbaine : présenter des hypothèses correspondant aux besoins exprimés. La commune arrêtera, entre les phases de diagnostic et de proposition urbaine, des choix pour son projet urbain. Cette démarche aboutira à la création de plusieurs scénarios, dont les premières hypothèses envisagées par la commune dans le dossier de protocole de préfiguration.
- La mise au point du projet : détailler la programmation et l'estimation financière.

Cette étude doit permettre d'élaborer un programme d'action cohérent, chiffré et planifié qui pourra alors faire l'objet d'un conventionnement de renouvellement urbain.